

de Toronto, ces deux personnes poursuivent à Toronto les travaux pour lesquels ils ont été admis et qu'ils n'avaient, à la connaissance du ministre, participé à aucun acte de violence.

Je puis maintenant dire que, lorsqu'il a fourni au ministre un rapport sur le travail de ces deux hommes, le bureau de l'immigration de Toronto a vérifié toutes les sources possibles, y compris la police municipale de Toronto, et aucune accusation n'a été portée contre eux. Il n'existe aucune preuve indiquant qu'ils sont responsables d'actes de violence qui auraient pu avoir été commis ni qu'ils aient dérogé aux conditions en vertu desquelles ils avaient été admis temporairement au Canada. Selon les dirigeants du syndicat, ils agissent toujours comme conseillers auprès de ce dernier. Le fait qu'aucune négociation n'a été tenue entre le syndicat et les éditeurs depuis environ la fin du mois dernier ne porte pas atteinte, de ce fait, à leur statut au Canada en vertu de la loi sur l'immigration.

LA LOI ÉLECTORALE

ÉTUDE PAR UN COMITÉ AU COURS DE LA SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice en sa qualité de leader de la Chambre. Le ministre peut-il me dire si l'on songe à renvoyer la loi électorale du Canada au comité permanent des privilèges et des élections, avant la fin de la session actuelle?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vais m'occuper de cette question.

LES MACHINES AGRICOLES

CRÉDIT AUX ACHATS DES SYNDICATS

La Chambre reprend la suite de la discussion, suspendue le lundi 28 septembre, sur la motion de l'honorable M. Hays, en vue de la 2^e lecture du bill C-121, visant à accorder des facilités de crédit aux syndicats de machines agricoles.

M. J. H. Horner (Acadia): Hier soir, monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole au sujet de l'amendement. Pour résumer ce que j'avais énoncé hier soir, disons que les membres de notre parti sont déçus de l'attitude du gouvernement qui a refusé d'adopter le sous-amendement à l'unanimité. Pour nous, la seule conclusion, c'est que le gouvernement aurait

honte et aurait peur de laisser déférer ce bill au comité de l'agriculture où il pourrait subir l'examen attentif qu'il mérite, selon certains d'entre nous.

J'ai également été étonné, hier soir, de l'attitude des membres des partis d'opposition, des petits partis, qui sont si forts pour parler de réforme de la Chambre, publier des programmes en dix points et des déclarations, et ainsi de suite. Ils sont tous en faveur d'une réforme de la Chambre. Dans leurs propos d'hier soir au sujet d'un rappel au Règlement, ils ont même dit qu'ils appuyaient de tout cœur le principe du sous-amendement.

L'hon. M. McIlraith: Règlement!

M. Horner (Acadia): Ils ont quand même voté contre, car à ce moment-là, ils n'étaient pas en faveur d'une réforme de la Chambre. Ils envoient des programmes en dix points aux journaux et leur demandent de les publier, mais quand il s'agit de voter et qu'ils ont l'occasion de s'écarter des sentiers battus, ils ne veulent plus. Hier soir, ils ont clairement démontré qu'ils ne voulaient pas.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme c'est l'amendement qui est à l'étude, il me semble que nous devrions nous en tenir au sujet de cet amendement.

M. Olson: J'invoque le Règlement. L'honorable député qui a la parole n'a pas le droit de critiquer la façon dont la Chambre a voté. Il devrait aussi comprendre la différence entre s'écarter des sentiers battus et s'écarter du Règlement, comme il le fait à l'heure actuelle.

M. Horner (Acadia): Certains députés sont assez susceptibles. Hier soir, l'honorable représentant de Medicine-Hat a parlé de la mesure au moment de l'étude de l'amendement. Or, qu'a-t-il dit? Comme l'atteste la page 8696 du Hansard, il a déclaré:

D'après moi, les cultivateurs devraient avoir l'occasion d'étudier la loi et de la mettre à l'épreuve afin de voir quels problèmes vont surgir.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, il a affirmé qu'à son avis, il fallait permettre aux cultivateurs de rechercher les difficultés, si possible en vertu de la mesure à l'étude, puis de s'adresser de nouveau à nous d'ici un an pour nous demander, comme législateurs, de les tirer d'affaire. Il demande pourquoi nous devrions étudier ce projet de loi? Il affirme que le ministre de l'Agriculture affirme que c'est une bonne mesure législative, avantageuse pour les cultivateurs. Que les cultivateurs s'embourbent, nous les tirerons d'affaire! Tout ce que je puis dire,